

Fiches d'informations légales

Cette fiche est un élément essentiel de la relation entre Vous et votre Conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le Conseiller ou Sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation.

Protection des données personnelles :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par SENSIO Gestion Privée en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) à des fins de gestion et de prospection commerciale.

Elles peuvent être transmises aux prestataires et partenaires commerciaux de SENSIO Gestion Privée uniquement à des fins de gestion. Ces données personnelles, nécessaires à la délivrance de nos services, sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement). Elles sont conservées pour des durées adaptées à la finalité des traitements.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de ces données conformément aux dispositions applicables. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à SENSIO Gestion Privée, Service Conformité, par voie postale au 19 avenue Henri Martin 94100 Saint Maur des Fossés ou par mail à l'adresse : contact@sensiogp.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Utilisation du courrier électronique, courriel :

SENSIO Gestion Privée pourra communiquer par courrier électronique avec les clients ou avec toute autre personne autorisée par eux. Dans ce cas, les clients acceptent expressément les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisé à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes).

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est enregistré au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le numéro d'immatriculation : **11060872**

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités règlementées suivantes :

CIF : Conseil en Investissement Financiers proposant des prestations de conseil non indépendants au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17, place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

IAS : Intermédiaire en Assurance : Courtier et intermédiaire de type C (Non exclusivité)

IOBSP : Intermédiaire en Opérations de Banque et en Service de Paiements : Courtier ; nos recommandations faites dans le cadre de ce service portent sur une large gamme de contrats de crédits disponibles sur le marché.

Ces activités IAS et IOBSP sont contrôlables par :

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Adresse courrier : 61 rue TAITBOUT 75436 PARIS Cedex 09- tél : 01 49 95 40 00
Internet : <https://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

DEMARCHEUR FINANCIER : N° 1016027603AA pour le compte de la société ERES
Activité contrôlable par l'AMF et l'ACPR

AGENT IMMOBILIER : sous le numéro de carte T : CPI 9401 2017 000 021 557 délivrée par la CCI de Paris
Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce
Absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers
Activité contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture de Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

* Pour l'activité de Conseil en investissement financier souscrites auprès de :

- LLOYD'S France SAS, pour un montant de 300 000€ par sinistre avec un maximum de 900 000€ par an sous le numéro : B1410C500691700/8988895

* Pour l'activité de Démarcheur financier souscrites auprès de :

- LLOYD'S France SAS pour un montant de 300 000€ par sinistre avec un maximum de 600 000€ par année d'assurance sous le numéro : B1410C500691700/8988895

* Pour l'activité des Intermédiaires en assurance auprès de :

- LLOYD'S France SAS pour un montant de 1 500 000€ par sinistre avec un maximum de 2 000 000€ par année d'assurance sous le numéro : B1410C500691700/8988895

* Pour l'activité des Intermédiaires en Opération de Banque et Services de paiement auprès de :

- LLOYD'S France SAS pour un montant de 500 000€ par sinistre avec un maximum de 800 000€ par année d'assurance sous le numéro : B1410C500691700/8988895

* Pour l'activité des Agents Immobilier Transactions sur immeubles et fonds de commerce auprès de :

- LLOYD'S France SAS pour un montant de 200 000€ par sinistre avec un maximum de 200 000€ par année d'assurance sous le numéro : B1410C500691700/8988895

L'ENTREPRISE

RCS CRETEIL / SIRET : 523 164 143
NAF/ APE : 6619B

Capital social : 10 000€

Siège social : 19 avenue Henri Martin
94100 Saint Maur des Fossés

Etablissement secondaire : 6 rue Denis Poisson
75017 PARIS

PARTENAIRES
**COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISE D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS
 ET PARTENAIRES IMMOBILIERS**
 Commission réglée directement par le partenaire

NOM	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AG2R LA MONDIALE	Assureur	Courtier assurance	Commission
GENERALI	Assureur	Courtier assurance	Commission
AXA THEMA	Assureur	Courtier / Démarchage	Commission
MMA	Assureur	Courtier assurance	Commission
LCL Banque Privée	Banque	IOBSP/ Prêt immobilier	Commission
Odoo et Compagnie	Banque / Assureur	Co courtier / IOBSP	Commission
CREDIT FONCIER	Banque	IOBSP	Commission
CARDIF	Assureur	Courtier assurance	Commission
APRIL	Assureur	Courtier assurance	Commission
METLIFE	Assureur	Courtier assurance	Commission
CREDIT DU NORD	Banque	IOBSP	Commission
LCL	Banque	IOBSP	Commission
BRED	Banque	IOBSP	Commission
CREDIT AGRICOLE IDF	Banque	IOBSP	Commission
Groupe Histoire & Patrimoine	Promoteur Immobilier	Mandat non exclusif	Commission
BOUYGUES IMMO	Promoteur Immobilier	Mandat de recherche d'acquéreur	Commission
COGEDIM	Promoteur Immobilier	Délégation Mandat de vente	Commission
PRIMONIAL	Promoteur Immobilier	Délégation Mandat de vente	Commission
SOFIDY	Promoteur Immobilier	Délégation Mandat de vente	Commission
LEEMO	Promoteur Immobilier	Mandat de recherche d'acquéreur	Commission
PERIAL	Promoteur Immobilier	Délégation Mandat de vente	Commission

Le nom des autres compagnies pourra le cas échéant être communiqué sur simple demande écrite au siège social de la société.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL
Tarif 2018 de l'activité CONSEIL Particuliers
 Seules activités justifiant un règlement par le client

Acte	H.T.	T.T.C.
Tarif horaire de base accompagnement patrimonial : Audit patrimonial/ Conseil en stratégie patrimoniale	170.00€	204.00€
Courtage en prêt immobilier - Courtage non soumis à TVA (art 261C du CGI)	1% maximum du montant financé plafonné à 5 000€	
- Courtage en assurance : non soumis à TVA (art 261C du CGI) Assurance emprunteur : frais de dossier:	500€ maximum par demande	

A NOTER :

Le client est informé que :

- Le conseil en stratégie patrimoniale peut être rémunéré sous forme d'honoraires, une lettre de mission préciserait alors les modalités de réalisation de ces prestations ainsi que le montant des honoraires.
- Le conseil en investissements financiers, en assurance et en immobilier sont rémunérés au moyen d'une fraction des frais relatifs aux interventions réalisées dans ce cadre, acquittée, directement ou indirectement, par les promoteurs des produits ou services (assureurs, sociétés de gestion, promoteurs immobiliers...). Pour toute opération immobilière, cette rémunération varie de 0% à 5%

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers (hors COA et COBSP), SENSIO Gestion Privée pourra percevoir sous la forme d'une rétrocession des commissions prélevées par les établissements promoteurs de produits et/ou services liés aux investissements :

- une partie des frais de souscription (en fonction des fournisseurs, cette rétrocession peut varier de 75% des frais à 100% moins un minimum forfaitaire de 15 €), toutefois, pour les SCPI, la rétrocession des frais de souscription se situe entre 5,00% et 6,5% du montant investi,
- une commission « up front » pouvant aller jusqu'à 5 % du montant investi pour les « Euro Medium Term Notes » (EMTN),

